



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse – réunion du comité aéroport de Nantes-Atlantique

Le comité de l'aéroport Nantes-Atlantique s'est réuni, pour la quatrième fois, ce vendredi 21 mars, sous la co-présidence du délégué ministériel Emmanuel MERCENIER et de la secrétaire générale de la préfecture Dominique YANI, représentant le préfet Fabrice RIGOLET ROZE qui était retenu par l'audience solennelle de la Chambre régionale des comptes Pays de la Loire.

« Le calendrier de mise en œuvre des différents volets du dossier est tenu » se sont réjouis la secrétaire générale et le délégué ministériel :

- la procédure d'**appel d'offres**, en vue d'une nouvelle concession, suit son cours : après l'envoi du cahier des charges aux candidats le 30 décembre dernier, des dossiers préliminaires seront remis par ces derniers mi-avril, puis analysés, les offres définitives étant attendues à l'automne.

*Rappel : l'État a conçu le DCE, en lien avec le territoire dont les élus, de sorte à inciter le futur concessionnaire à un développement maîtrisé de l'activité de l'aéroport, axé sur la qualité de service et la modernisation des infrastructures, en veillant à minimiser les nuisances pour les populations. L'aménagement sera sobre en développement et ambitieux en matière environnementale.*

Des rencontres sous une forme inédite avec les riverains sont organisées depuis début février, afin d'échanger sur l'avancement du projet dans ses différentes composantes et revenir sur la consultation du public organisée en septembre sous l'égide de la CNDP (dont le bilan complet a été mis en ligne sur le site du projet en janvier). Après Saint-Aignan de Grand Lieu le 4 février et Rezé le 11 mars, un nouveau forum d'information se tiendra le 25 mars à Bouguenais puis le 1<sup>er</sup> avril à Nantes et le 29 avril à La Chevrolière (pour Grand Lieu Communauté) ;

-le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE) pour la période 2025-2029 a été consolidé en lien étroit avec les parties prenantes, élus et compagnies aériennes. Son contenu est très volontariste et inédit (40 engagements volontaires dont 28 émanant des compagnies aériennes).

Afin de s'assurer du respect du couvre-feu, un comité de suivi des vols de nuit est par ailleurs instauré. Il s'est réuni pour la première fois le 17 mars.

Après passage devant la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) le 19 décembre 2024, le PPBE est soumis à la consultation du public, depuis le 1er février et jusqu'au 31 mars 2025. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés dans le PPBE pour son approbation finale, seront présentés en CCE le 14 mai prochain ;

- pour les atterrissages par le Nord (survol de Nantes), une **trajectoire** optimale dite RNP AR de guidage satellitaire a été retenue, permettant de limiter les déroutements, préjudiciables pour les voyageurs, et les remises de gaz, génératrices de nuisances pour les riverains ; le dossier sera présenté à la prochaine CCE le 14 mai, avant consultation de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), approbation par l'autorité de sécurité à l'automne, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2026 ;

- la procédure de révision du **plan d'exposition au bruit (PEB)** est lancée, une concertation publique préalable sera organisée d'ici l'été sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) ;

- les **travaux de mise à niveau** nécessaire de l'infrastructure aéroportuaire, notamment sur les volets environnementaux, de sûreté et d'accessibilité, se poursuivent, pour un montant global d'environ 40 millions d'euros ; ils s'échelonnent jusqu'à 2026 ;

- l'**étude indépendante sur les enjeux de santé** liés à l'activité aéroportuaire lancée en juillet 2024, se poursuit quant à elle, via l'Observatoire régional de santé (ORS) ; un second comité de pilotage s'est réuni le 5 mars. L'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS : <https://www.orspaysdelaloire.com/> ;

- l'Observatoire territorial autour de l'aéroport Nantes-Atlantique (OTANA), <https://www.otana.fr/>, outil partenarial entre l'État, les collectivités et organismes scientifiques et techniques indépendants, s'enrichit de nouvelles connaissances et a fait l'objet d'une importante mise à jour avec les données de l'année 2024 ;

- l'État poursuit l'accompagnement de la réflexion des collectivités compétentes au sujet de l'avenir des établissements scolaires les plus exposés aux nuisances sonores. Il met pour cela à disposition son ingénierie par le biais de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du CEREMA.

En savoir plus :

Comme annoncé par le ministre délégué en charge des transports le 16 novembre 2023, et au regard des attentes exprimées par les parties concernées par le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, une nouvelle gouvernance a été institutionnalisée, et il a

été créé un comité de l'aéroport par arrêté préfectoral, avec une représentation équilibrée des parties prenantes et un format resserré favorisant les échanges. Il est constitué des parlementaires et de 4 collègues au sein desquels sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Le comité de l'aéroport a pour objet d'accompagner le développement et le fonctionnement de cette plateforme aéroportuaire et confirme la volonté de l'État de travailler dans la transparence avec l'ensemble des parties prenantes au réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Au-delà de permettre à chacun de suivre les avancées des décisions du ministre, avec le même degré d'information, ce comité se veut également être un lieu d'échanges constructifs entre les différentes parties prenantes.